

ACTIONS CONJOINTES DE PREVENTION  
DU RISQUE ROUTIER  
SISTVO / CRAMIF 95

## SISTVO :

- Val d'oise et 7 communes des Yvelines
- 5600 adhérents pour 72000 salariés suivis
- Panel d'entp très diversifié : aéroport, logistique, commerce de proximité, industrie, ...
- 22 médecins Eqtp et 7 IPRP

## CRAMIF

- 8 antennes départementales
- 100 contrôleurs de sécurité IDF
- 50 ingénieurs conseils

- Début de l'action : fin 2009
- Volonté conjointe SISTVO/CRAMIF d'engager des actions de prévention du risque routier
  - ➔ Signature d'une convention de partenariat (suite CMR et PDP)

- Travail commun de rédaction de documents et construction d'outils
  - Documents de sensibilisation destinés aux salariés et aux dirigeants des entreprises
  - Développement d'un outil d'évaluation du risque routier, utilisé par les IPRP (état des lieux, cotation du risque, plan d'actions formalisés dans un rapport validé par le médecin du travail et transmis à l'entreprise)
  - Conception d'un module de sensibilisation à la prévention du risque routier encouru par les salariés
- Interventions en entreprise :
  - Animation de sessions de sensibilisation de salariés au risque routier
- Actions de communication
  - Organisation et co-animation de petits déjeuners

- D'une action départementale à une action régionale
  - Présentation des outils à d'autres SIST d'IDF (Fédération Régionale des SIST d'IDF)
  - Constitution d'un groupe de travail régional (Dizaine de SIST + CRAMIF)
    - Création d'un kit de sensibilisation (7 fiches conseils pour les employeurs et 5 flyers pour les salariés)
    - Formation de référents risque routier destinée aux équipes pluridisciplinaires
  - 2014 : collaboration entre SIST et institutionnels pour constituer un outil de prise en compte du risque routier (CPOM)

# Pourquoi ça fonctionne ?

- Cadre d'intervention fixé conjointement en amont et toujours respecté
  - DU réalisé
  - Démarche globale d'évaluation du risque avec un plan d'action
  - Accord préalable du médecin du travail et du contrôleur de sécurité de la CRAMIF suivant l'entreprise
  - Utilisation du module uniquement dans le cadre de la convention sauf demande spécifique avec accord des deux parties
- Complémentarité entre les aspects techniques et la santé au travail (vigilance, apnées du sommeil, VUL : arrimage et chargement, ...)

# Pourquoi ça fonctionne ?

- Double intérêt :
  - SISTVO : Compléter nos compétences techniques
  - CRAMIF : Déployer nos bonnes pratiques auprès des TPE/PME
- Respect de nos rôles et missions respectifs

Merci de votre attention !

